

CAHIER DES CHARGES « CLUB AVENIR »

Items		Indicateurs objectifs et observables
Eléments généraux	Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des jeunes joueurs aux exigences du badminton de Haut Niveau : amélioration des qualités technico-tactiques (priorité) physiques et psychologiques permettant l'accès au PES (Parcours d'Excellence Sportive validé par le ministère). • Alimenter les DAI/DAN (+listage espoir), le Groupe France Avenir et le Dispositif d'Entraînement Régional (DER = pôles espoirs ou SER inscrits dans le PES).
	Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de joueurs du Club Avenir participant au DAI et/ou au DAN identification / DAN espoirs. • Nombre de joueurs intégrant le Groupe France Avenir • Flux vers Pôle Espoirs ou Schéma d'Entraînement Régional (SER).
	Coordonnateur du dispositif « Club Avenir »	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionne en collaboration avec le Coordonnateur du PES, le chef de projet du PES territorial et le CTN territorial. • S'assure de la mise en place de la convention Club Avenir. • S'assure du bon fonctionnement (en s'appuyant sur le cahier des charges (CDC) et sur l'avis du CTN territorial) et de l'efficacité dans le respect de l'annexe 2 et du CDC.
	Entraîneur du Club Avenir	<p>Cadre technique du club titulaire du B.E.E.E 1^{er} degré ou du D.E.J.E.P.S.</p> <p>Travail en lien avec le CTN territorial, le coordonnateur du dispositif « Club Avenir », le chef de projet du PES territorial, le Coordonnateur du PES, le coordonnateur ETR, le responsable du DER et le CTD. Désignation par le président du club.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il s'appuie sur les Orientations Techniques Nationales et les Orientations Techniques de Haut Niveau. • Il inscrit ses actions et décisions dans le respect du CDC. • Il coordonne et assure le suivi du Club Avenir, sur le plan sportif et s'assure de la compatibilité du projet sportif des joueurs avec les domaines scolaire et médical. • Il planifie le programme de stages et compétitions tout au long de l'année. • Il coache et évalue les Joueurs Avenirs sur 5 compétitions dans l'année avec l'objectif de mettre à jour les axes prioritaires d'entraînement individuels. • Il formalise la programmation de l'entraînement. • Il assure l'entraînement au quotidien (à minima 3 séances). • Il s'assure de la mise en place à minima d'une séance individuelle par semaine pour chaque joueur identifié Joueur Avenir. • La DTN peut lui proposer de participer à un accompagnement du GFA afin d'enrichir sa formation. • Il rend compte, de façon semestrielle, au CTN territorial, au coordonnateur du dispositif « Club Avenir », au coordonnateur ETR, au responsable du DER et au CTD à l'aide d'un bilan général de fonctionnement et du document Club Avenir (incluant un bilan individuel du ou des Joueurs Avenirs).

	Population	<p>Recrutement local (si non licencié dans le club, fournir une convention signée entre les 2 clubs intégrant une délégation de formation), avec aval du Président du club et validation par la DTN.</p> <p>Population cible pour être Joueur Avenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • U10, U11, U12, U13 identifié(s) par le DAR à minima durant les 2 dernières saisons. • Au 31 décembre de l'année du début de la saison, le joueur identifié ne doit pas encore avoir 13 ans. • 12 joueurs max sur chaque entraînement dont 1 à minima identifié Joueur Avenir. Les autres joueurs sont des partenaires d'entraînement non tenus de participer à l'ensemble du programme d'entraînement (le Joueur Avenir peut côtoyer plusieurs groupes d'entraînement dans la semaine, pourvu que ces groupes apportent de la qualité d'entraînement et une opposition intéressante). • L'aménagement de l'entraînement doit permettre une fin des entraînements à 20h au plus tard.
Fonctionnement sportif	Installations	A minima 1 court pour 4 joueurs. Utilisation de volants en plumes.
	Volume d'entraînement	336h par année, soit 8h par semaine sur 42 semaines dans le cadre du Club Avenir dont 3 semaines sur la période estivale (préconisées au mois d'août).
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet	L'aménagement de l'emploi du temps doit permettre un entraînement qualitatif et quantitatif tout en respectant une vie scolaire adaptée. Rencontrer l'établissement scolaire d'accueil des Joueurs Avenir pour une présentation du ou des profils particuliers et mise en place d'outils de collaboration utiles si nécessaire.
Financement	Origine	<ul style="list-style-type: none"> • Club. • Collectivités territoriales (commune, CG, CR). • Familles. • Eventuellement ligue et comité départemental.
Cohérence	Harmonisation	L'Entraîneur Avenir fait remonter toutes les informations demandées aux cadres de la DTN concernés (chef de projet PES territorial, coordonnateur du dispositif « Club Avenir », CTN territorial) + au coordonnateur ETR + au responsable DER + au CTD.
	Evaluation CDC	<ul style="list-style-type: none"> • Etablie par la DTN à l'aide de différents outils : bilans semestriels, retours CTN territorial, ... • Finalisée par l'avis du DTN. • Items incontournables d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Respect de la population : au moins 1 Joueur Avenir identifié comme tel. ◆ Flux (minimum pour conserver le label au bout de 4 ans : 1 joueur au DAN ou 3 joueurs différents au DAI). ◆ Volume d'entraînement. ◆ Niveau de qualification de l'Entraîneur Avenir. ◆ Respect des missions du responsable. ◆ Rendre le double projet viable. ◆ Présentation formalisée de la programmation sportive. ◆ Evaluation annuelle et labellisation fédérale.
	Conditions de maintien du label	<ul style="list-style-type: none"> • Annuellement : continuer de respecter le CDC. • Au bout de 4 ans : 1 joueur sur 1 DAN ou 3 joueurs différents sur les DAI ; si non atteint, récupère le label si atteint à nouveau (par glissement de la période de 4 ans).